Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT

PROCES VERBAL

REUNION DU 24 MARS 2022

Invité(s):

Monsieur Vincent LEBRUN - Direction des eaux souterraines- Service public de Wallonie
Monsieur Thierry NAMECHE – Spaque
Monsieur Samuel WILDEMEERSCH – Spaque

Monsieur Eric GOSSELAIN -United Experts South srl
Monsieur Jan VAN HOUWENHOVE – CRYO ADVISE

Présents:

Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général - HASSELT
Monsieur Julien HULOT, BUREAU D'ETUDES IRCO Consultant – NAMUR
Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. – NAMUR
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES
Madame Anne-Marie BERTONI, LES TROUS VERTS Effectif - VILLEROT
Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS
Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Damien DEGAND, Riverain - HAUTRAGE
Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine - VILLEROT
Madame Marina MICHELON, Riveraine - TERTRE
Madame Anne-Marie BERTONI, LES TROUS VERTS Effectif - VILLEROT
Monsieur Christophe LEFEBVRE, LES TROUS VERTS Effectif – HAUTRAGE
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS
Monsieur Philippe STEVENART, YARA Tertre S.A. HESQ Manager - TERTRE
Monsieur Vincent BURTON, YARA Tertre S.A. Environmental Manager – TERTRE
Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain - TERTRE
Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAULT
Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut, Président.

Excusés:

Monsieur Olivier JENART, RENEWI BELGIUM SHEQ Advisor - VILLEROT
Monsieur Jean-Luc COLLARD, RENEWI BELGIUM Site Manager - VILLEROT
Monsieur Claude RIFAUT, ADVACHEM Directeur - TERTRE
Monsieur Guy LELOUX, BAUDOUR

Premier point:
Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le président ouvre la séance et signale les personnes excusées.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du 09/12/2021 est approuvé et peut être rendu public sur le site de la Ville.

Il souhaite la bienvenue au représentant de la Direction des eaux souterraines du SPW ARNE, Monsieur LEBRUN, ainsi qu'à Messieurs NAMECHE et WILDEMEERSCH de la SPAQUE qui présentent ce jour l'"Evaluation de l'état qualitatif des nappes aquifères en aval du zoning de Tertre à Saint-Ghislain".

Un point d'actualité a été ajouté à l'ordre du jour du Comité d'Accompagnement. Il s'agit de la présentation par Messieurs VAN HOUWENHOVE et GOSSELAIN du projet d'installation d'une unité de bio méthanisation et de production de bio LNG de la société Cryo Advise sur le zoning d'Hautrage.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il y a une communication orale importante de Madame QUENON, Responsable du Bureau de sécurité civile chargé de la planification d'urgence, gestion et communication de crise, concernant d'une part l'exercice multidisciplinaire qui s'est tenu le 15 mars 2022, sur le parc d'activités de Tertre et d'autre part l'exercice BOREX qui aura lieu le 10 mai 2022.

Madame QUENON, communique quelques informations relatives aux exercices SEVESO récents et à venir concernant le zoning de Tertre - Hautrage - Villerot.

Elle indique qu'un exercice multidisciplinaire s'est tenu sur le site d'ADVACHEM le mardi 15 mars. Celui-ci regroupait plusieurs disciplines (services de secours, services de police,…) et avait pour objectif de parfaire la coordination multidisciplinaire. Les informations relatives à cet exercice étaient à diffusion restreinte à la demande de la Police Fédérale (les autorités ont été informées ainsi que les entreprises voisines).

Elle informe les membres qu'un second exercice intitulé « BOREX » est en préparation et aura lieu le 10 mai 2022 sur le même site. A la base il s'agissait d'un seul et unique exercice qui pour des raisons pratiques a été dissocié de l'exercice réalisé le 15 mars 2022.

Cet exercice de grande ampleur (simulation d'un accident ayant un impact sur un site Seveso) s'inscrit dans les obligations du Gouverneur de rédiger un plan particulier d'urgence et d'intervention pour chaque entreprise Seveso Seuil haut et de le tester tous les 3 ans.

Cet exercice a pour but de tester 4 objectifs :

- Tester l'alerte à la population concernée par l'accident (zone de planification d'urgence de 1100 m autour du site concerné) via le système Be-alert notamment;

- Gérer le flux d'informations vers la population et la presse au fur et à mesure de l'accident simulé;

- Tester le plan mono disciplinaire D5 (qui concerne la communication de crise) au niveau Provincial en ce compris l'articulation avec la ville de Saint-Ghislain ;

- Tester la coordination des réponses D2 (thématique psychosociale)/D5 (communication de crise) ;

En réponse aux questions des riverains, Madame QUENON indique que 3 canaux de communication principaux seront envisagés (de manière réelle ou fictive) à savoir Be-Alert, les réseaux sociaux et les médias :

- BE Alert sera utilisé de manière réelle auprès des citoyens de l'entité de St Ghislain, inscrits à l'outil.

- Les réseaux sociaux seront simulés via une page Facebook privée sur laquelle une pression citoyenne et médiatique sera réalisée pour entrainer les autorités à y faire face.

- Les contacts avec la presse se feront, dans le cadre de l'exercice, avec de « faux-journalistes » qui joueront le rôle de journalistes durant l'exercice (ils seront issus d'une école provinciale ainsi que du Club de la presse).

La commission sera tenue informée lors de la prochaine réunion prévue le 19/05/2022. Un point spécifique sera inscrit à l'ordre du jour pour communiquer les premiers éléments de débriefing à chaud.

Il est demandé aux membres de l'assemblée de rester discret à ce sujet et de ne pas diffuser l'information afin de ne pas mettre à mal le bon déroulement de l'exercice.

Madame QUENON précise que des communications seront effectuées afin de faire connaitre la tenue de cet exercice (en complément à la présente intervention lors de ce comité) :

- Via une publication dans le journal La région (toute-boite) ;
- Via un communiqué de presse 7 jours avant l'exercice ;
- Et via un communiqué de presse de clôture (fin d'exercice) ;

La commission sera tenue informée (au besoin via la liste de distribution).

Le président remercie madame QUENON pour son intervention, et rappelle à l'assemblée de rester discrète à ce sujet pour le bon déroulement de l'exercice. Comme sollicité par Madame QUENON, le point spécifique sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 19/05/2022.

Pour mémoire le calendrier 2022 des réunions est le suivant:

-**le jeudi 19 mai à 18 heures** dans la Salle Communale, Rue du Presbytère, 10 à 7334 VILLEROT.

-**le jeudi 15 septembre à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

-**le jeudi 15 décembre à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

Après un tour de table de présentation, l'ordre du jour de la réunion est abordé dans l'ordre suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2.1 Présentation du SPW ARNE & SPAQuE - Evaluation de l'état qualitatif des nappes aquifères en aval du zoning de Tertre à Saint-Ghislain.
2.2 Présentation du projet d'implantation d'une unité de biométhanisation et de production de bio LNG de la société Cryo Advies sur le zoning d'Hautrage
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Deuxième point:
2.1 Présentation du SPW ARNE & SPAQuE - Evaluation de l'état qualitatif des nappes aquifères en aval du zoning de Tertre à Saint-Ghislain.

Monsieur LEBRUN en guise d'introduction, rappelle le contexte et indique que sur proposition de la Ministre wallonne de la Nature, le Gouvernement de Wallonie a chargé la SPAQUE, de réaliser, en coordination avec la Direction des eaux souterraines du SPW ARNE, des contrôles relatifs à plusieurs pollutions au sein des masses d'eaux souterraines. Cette mission d'un an vise à mieux cibler l'origine de pollutions historiques ou complexes afin de préparer, dans une phase ultérieure, des actions de dépollution ou d'autres interventions destinées à protéger l'environnement.

Dans le cadre des investigations qui seront menées par la SPAQUE, Messieurs NAMECHE et WILDEMEERSCH présentent le contexte et les objectifs, les missions confiées à la SPAQUE et détaillent le plan d'échantillonnage et le planning prévisionnel.

La présentation est jointe en annexe 1 à l'attention des membres de la commission.

La Commission sera tenue informée en temps utiles des résultats obtenus. Cela fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine réunion fin 2022 (à fixer en accord avec les intervenants).

Monsieur POTTIEZ relève que sur le plan d'échantillonnage il y a peu de points au sud de la route de Tournai.

Madame MICHELON signale un problème personnel de remontée d'eau dans les caves de son habitation, Rue de la Carbo et s'interroge sur un lien possible avec la nappe aquifère.

En réponse à cette dernière, Monsieur LEBRUN indique qu'il est peu probable que cela soit lié à la nappe aquifère.

Il n'y a plus de remarques à ce stade.

Le président remercie les intervenants pour leur présentation et pour le suivi qu'ils donneront à la Commission. Il se tient à leur disposition pour prévoir en concertation un point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion selon le calendrier repris ci-avant.

Ces derniers quittent la séance.

Deuxième point:
2.2 Présentation du projet d'implantation d'une unité de biométhanisation et de production de bio LNG de la société Cryo Advies sur le zoning d'Hautrage.

En préambule de la présentation, Monsieur VAN HOUWENHOVE signale que le projet SOVEDO (qui avait fait l'objet d'un refus) fera l'objet d'une nouvelle demande de permis et sera réintroduit en mettant en place des solutions relatives au ruissellement.

Messieurs VAN HOUWENHOVE et GOSSELAIN présentent le projet d'implantation d'une unité de bio méthanisation et de production de bio LNG de la société Cryo Advise sur le zoning d'Hautrage.

La présentation est jointe en annexe 2 à l'attention des membres de la commission.

Questions - réponses

En réponse aux question de l'assemblée, Monsieur VAN HOUWENHOVE indique qu'il s'agit d'un projet (Classe 1) Seveso seuil haut.

En réponse à Madame FINET, Monsieur VAN HOUWENHOVE indique qu'il s'agit de lisier de vaches provenant de Flandre. La superficie du projet est de 7 hectares avec création d'emploi de 40 ETP.

A la question de Madame FINET concernant le choix de traiter à Tertre plutôt que de le faire au nord du pays (et de pourquoi importer les déchets en Wallonie), Monsieur VAN HOUWENHOVE explique que le positionnement du terrain (voie d'eau et réseau routier), mais aussi le voisinage de YARA sont des éléments importants ayant conditionné le choix.

Concernant les odeurs et notamment au moment du transbordement, Monsieur VAN HOUWENHOVE précise qu'il n'y a pas de mise à l'air (le transbordement s'effectue par pompage).

Monsieur GOSSELAIN précise que la Réunion d'Information Préalable (RIP) est prévue le 20/04/2022 à 18h30 à la salle communale du Restaurant du Parc, Parc - Communal à 7331 Baudour. L'information sera publiée sous peu dans la presse.

Il n'y a plus de questions à ce stade.

Le président remercie les intervenants pour leur présentation. Ces derniers quittent la séance.

Troisième point:
Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe 3) – Les différentes contributions sont compilées ci-dessous :

-Pour ADVACHEM
La contribution pour ADVACHEM de Monsieur RIFAUT (excusé) est reprise ci-après.

Production :
Notre niveau des ventes 2020 pour les résines est ± 20% inférieur à 2018, meilleure des 5 dernières années. Nous compensons par une hausse des ventes principalement en formaldéhyde (+300% - 27.000 tonnes) et notre engrais liquide (+200% - 12.000 tonnes); l'ADBlue ainsi que l'UFC restent des ventes marginales. L'unité MyP, toujours problématique est à l'arrêt. Nous avons chargé un bureau d'engineering de revoir l'entièreté du design de l'unité : mécanique, thermique, automation/automatisation. La partie étude HAZOP a été confiée à la société Coceptio.

Travaux :
L'upgrade de nos unités de résines échangeuses d'ions pour le traitement du formaldéhyde est terminé et les unités sont opérationnelles. Du retard dans le projet d'installation des deux nouvelles unités d'osmose inverse ; nous estimons une mise en service pour le mois de mai/juin. Une refonte complète des projets : stockage et station d'embouteillage est en réflexion. Les anciennes cuves T210/211 et 212 seront démantelées en avril.

Environnement :
La 1ère analyse semestrielle 2022 des rejets gazeux a été réalisée sur les unités DB Western et Pestorp et est en adéquation avec nos autorisations. L'unité MyP est à l'arrêt depuis le 21/11. La cause des dépassements en 2021 serait liée à une hétérogénéité constatée du lit de catalyseurs et à la création de passages préférentiels. Nous y avons remédié. Les contrôles légionnelles des tours de refroidissement ont montrés des dépassements sur 2 tours. Les modalités de traitement telles que décrites dans notre permis ont été réalisées. Nous continuons les contrôles car les valeurs ne sont pas en deca de 1000 unités formant colonie par litre d'eau. Diverses actions ont été définies dont notamment une vérification visuelle de filtres à sable : mauvaise régénération et passages préférentiels. La mise en place des diverses actions liées aux inspections SEVESO et DPC continuent. Nous avons présenté notre dossier : évaluation du risque sismique - sélection des installations. Nous attendons un retour des autorités.

Autres :
H&S : 2 accidents non chômant
Social : 2 démissions
Un exercice multidisciplinaire s'est tenu sur le site conjoint ADVACHEM/ex EULOCO le mardi 15 mars. Celui-ci regroupait plusieurs disciplines (services de secours, services de police,…) et avais pour objectif de parfaire la coordination multidisciplinaire.

-Pour DE KEGEL ENERGIE S.A. - COMFORT ENERGY (anciennement WOS)
Monsieur HULOT présente la note pour DE KEGEL ENERGIE S.A. - COMFORT ENERGY.

Exploitation :
- **Oilco :**

Aucune modification en terme d'exploitation
Suivi du plan d'action établis suite à l'audit environnemental
- Plan interne de surveillance environnemental 2021 introduit
- Plan de prévention des déchets
- Déclaration REGINE (bilan environnemental des entreprises)

Pas d'accident

- **De Kegel Energy :**

Pas d'exploitation actuellement

Nouveau cautionnement constitué (libération ancien cautionnement en instruction)

Pas d'incident.

Projet d'Assainissement : en discussion avec les autorités (suivi du monitoring, identification MTD). Validation de l'absence de risques au droit des bâtiments occupés via campagnes d'analyse d'air.

Pas de question ou de remarque.

-Pour DOW – POLYOL BELGIUM – Note non communiquée.

-Pour RENEWI BELGIUM
La note pour RENEWI BELGIUM de Messieurs COLLARD et JENART (excusés) est reprise ci-après.

HSE
Pas d'accident enregistré sur le site depuis la dernière réunion.
Le 30/12/21 un incident environnemental s'est produit sur le site. Un cubitainer d'environ 800L contenant des composés organiques aromatiques volatils a été déversé par erreur dans un container étanche de peinture.
Les vents ont porté une odeur forte de styrène vers Prince. Les travailleurs de Prince ont détecté cette odeur et nous avons été contactés.
Nos propres ouvriers, n'ayant pas été alertés par cette odeur suite à l'action et à la direction du vent, ont immédiatement refermé le conteneur et placé de la mousse isolante pour éviter toute nouvelle dispersion.
Différentes actions ont ensuite été prises pour évacuer petit à petit le contenu de ce conteneur en essayant de limiter autant que possible les émanations dans l'air et par conséquent les nuisances pour l'environnement. Il n'y a pas eu d'autre conséquence sur l'environnement et à ce jour, la presque totalité du conteneur a été évacuée.

Analyse annuelle des eaux de rejet : les résultats montrent un léger dépassement de certains paramètres. Des actions correctives sont en cours pour y remédier.

Exploitation / projet
Avec ses 450.000 litres de diesel camion par an, notre site subit de plein fouet l'évolution des prix du diesel.
L'impact COVID19 sur notre organisation et les volumes de déchets médicaux disparaît progressivement.
Remplacement programmé d'une partie de notre matériel de manutention.
Gros travaux de remise en conformité et d'amélioration de nos installations électriques.
Investissement budgété pour augmenter la qualité de la détection incendie.

-Pour PRINCE MINERALS
Madame HUBERT présente la note pour PRINCE MINERALS.

EHS
La gestion de la crise sanitaire a suivi les directives et obligations éditées par les Autorités.

Une série de mesures de prévention ont été adaptées (télétravail, port du masque, prise des repas, etc.).
D'autres ont été conservées (autotests disponibles pour le personnel, désinfection de locaux, horaires décalés, etc.)
Le plan d'accès et de circulation au sein du zoning se poursuit avec les sociétés Yara et Dow
De nombreux essais pilotes sont entamés afin d'optimiser la gestion de nos bassins de décantation
Des améliorations sont apportées et planifiées afin de clôturer le dernier audit ATEX

Pas de plainte réceptionnée au poste de garde depuis la dernière réunion - Une plainte bruit déposée le 12/02 auprès du DPC par une habitante de Sirault relayée par YARA à Prince.

Activités
Comme pour la majorité des sociétés, l'augmentation du coût énergétique a un impact majeur sur la rentabilité de nos fabrications.
La situation est analysée régulièrement avec tous nos fournisseurs et nos clients afin de maintenir des rendements adéquats.
Des augmentations de prix de vente de nos produits sont toutefois indispensables afin d'assurer des résultats compétitifs.
Plusieurs demandes d'investissement sont évaluées afin de fiabiliser nos lignes de production et de rénover plusieurs installations.
En particulier, nous travaillons sur la sécurisation de nos cuves, de nos installations électriques, de nos canalisations et sur notre productivité.
Nous allons entamer le démantèlement de notre plateforme bioxyde de Mn au cours du dernier trimestre 2022.
Une nouvelle plateforme, construite à l'identique, doit être installée en deuxième partie d'année 2023.
Même si la situation s'est améliorée depuis fin 2021, nous avons encore été affectés par des problèmes techniques chez Yara.
Ceux-ci ont nécessité des arrêts de fonctionnement en janvier et février. En mars, une maintenance de nos installations est en cours.
La reprise de nos productions est planifiée pour la fin du mois.
Le processus de fusion & acquisition du Groupe Prince devrait s'achever au début du second trimestre 2022.
Celui-ci résultera en une augmentation des activités, la mise en place d'une organisation plus développée et de nouvelles ambitions de croissance.
Le site de Tertre reste un maillon important au sein du groupe avec des marchés porteurs et des segments en plein essor.

Emploi
De nouvelles fonctions sont ouvertes en EHS, en Maintenance et en Production

Pas de question ou de remarque concernant ce qui précède.

-Pour YARA

Messieurs BURTON et STEVENART présente la note pour YARA.

Sécurité :
Depuis la dernière commission, nous avons eu un accident chômant.

Le mardi 11/01, un opérateur a été exposé à une détente d'ammoniac lors de la connexion du flexible de déchargement à un wagon. Durant cette connexion, l'opérateur a ouvert, non-intentionnellement, une vanne manuelle libérant à l'atmosphère l'ammoniac contenu dans le flexible sous pression (~35L). Il a été brûlé par le froid de la détente d'ammoniac au niveau du visage et des avant-bras. L'opérateur est actuellement en convalescence et devrait revenir sur site durant le mois d'avril. Son collègue qui se tenait à proximité directe n'a eu aucune conséquence physique. Cet accident grave a entrainé une enquête approfondie à laquelle a participé la DCRC du SPF, notre équipe locale de Tertre ainsi que des experts de Yara groupe. De nombreuses actions découlent de cette enquête. A terme, le flexible sera remplacé par un bras de chargement articulé.

Actuellement, nous accueillons de nombreux contractants supplémentaires pour le turnaround d'U3, SNA et SNM. Une réunion dédiée uniquement à la sécurité se tient quotidiennement avec les responsables des contractants et de Yara.

COVID-19 :
Pas d'arrêt d'activité, pas de chômage économique.
Nous continuons la gestion active du COVID avec tests préventifs sur site pour le personnel en concertation avec la Médecine du travail et les contractants (permanence autotests rapides).

Environnement :
Plaintes : une plainte déposée le 12/02 par une habitante de Sirault directement auprès de la DPC (et non via les canaux de communication habituels) dénonce des nuisances sonores. L'information a été relayée en interne et aux autres entreprises du zoning. Après vérification auprès des responsables de production des unités de Yara, aucune perturbation notoire du procédé ou activités particulières au sein des installations n'a eu lieu au cours de cette période.

Permis d'environnement

Bruit
- Remise de l'étude technico-économique préliminaire visant la réduction des émissions sonores de l'établissement remise aux autorités compétentes le 30/11/21.
- Expertises structurelles des installations sensibles en janvier - mars 2022. Remise des rapports et envoi du plan d'actions de l'étude technico-économique fin mars.
- Remplacement de 2 nouveaux silencieux sur la mise à l'air de la colonne de désorption CO2 de l'unité d'ammoniac et sur le réseau 38 barg de Dupont.

Eaux de rejet
- Le cahier des charges relatif à la construction de la future station d'épuration mutualisée a été transmis aux soumissionnaires le 14/10/21. Réception des offres le 17/12/21.
- Rencontre des sous-missionnaires en mars-22 et présentation/discussion des offres techniques

Pollution de sol
- L'étude combinée (Eco) complémentaire des pollutions de sols a été envoyée à la DAS le 03/08. Celle-ci est déclarée complète et recevable.

- Elle a été transmise aux différents services compétents pour demande d'avis. De nouvelles précisions ont été demandées à Yara le 12/10. Le nouveau rapport devra être

communiqué mi-janvier 2022.

- Demande d'informations et d'analyses supplémentaires par la DAS nécessitant une révision de l'étude combinée (Eco). Remise de la version finale fin mars.

Air
- Aucune déviation notoire constatée des systèmes d'abattement des unités (fonctionnement normal)

Projets Seveso
- Nous avons rencontré la Cellule RAM pour lui présenter notre projet de déplacement du stockage d'acide nitrique concentré (condition du permis) et l'étude de sûreté préliminaire le 15 mars 22.

Production :
Le prix du gaz naturel a littéralement flambé à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine. La situation est très compliquée et le service Financier doit calculer le prix de revient des produits de l'usine régulièrement pour que les services commerciaux puissent établir les prix de vente. Heureusement, l'usine arrive encore à répercuter l'augmentation des matières premières sur les prix de vente pour les produits principaux. Les commandes semblent rentrer pour les mois d'avril et de mai malgré les prix plus élevés pour les clients. L'usine a ainsi obtenu le feu vert pour effectuer le démarrage de l'atelier d'ammoniac la semaine dernière malgré le prix de gaz élevé.

Le mardi 14 décembre, nous avons stoppé la synthèse de l'unité d'ammoniac à la suite de la détection d'une fuite d'hydrogène sur une tuyauterie connectée au corps HP du compresseur de synthèse. La tuyauterie a été réparée et la synthèse démarrée dans la foulée le 16 décembre.

L'unité d'Ammoniac a été mise en sécurité le 27 janvier dans la matinée lors d'une intervention d'un opérateur (perte de vide sur un condenseur). Consécutivement et dans la suite logique, l'unité d'acide nitrique Dupont a également été mise en sécurité ce qui a provoqué un léger dégagement de fumée et des perturbations sonores. Les deux unités ont été remise rapidement en activité le 28 janvier pour l'unité d'ammoniac et le 29 janvier pour l'unité Dupont.

A la suite d'un problème technique (perte de performance) sur le corps basse pression du compresseur de synthèse, Yara Tertre a réalisé un arrêt planifié de l'unité d'ammoniac du 14 février au 6 mars pour effectuer le remplacement complet du corps basse pression. L'usine a profité de l'opportunité de l'arrêt pour réaliser des inspections préparatoires à l'arrêt planifié légal de 2023. Lors des manœuvres de démarrage de l'unité, une consommation anormale d'huile est apparue au niveau du compresseur nous obligeant à réaliser un nouvel arrêt. Le problème technique a été résolu au niveau du compresseur et l'unité d'ammoniac fonctionne correctement depuis le 18 mars.
L'unité acide nitrique Dupont a été mise à l'arrêt en même temps que l'unité d'ammoniac pour des raisons d'inventaire ammoniac et de prix élevé des matières premières.

Actuellement, l'usine effectue un arrêt planifié (turnaround) légal sur les unités de l'acide nitrique Uhde 3, SNA et SNM. Cet arrêt planifié se termine le 3/04 et les unités seront remises en service dans la foulée.

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

En ce qui concerne les signalements de nuisances enregistrés sur la période :
Pas de plainte réceptionnée au poste de garde depuis la dernière réunion (09/12/2021) - Une plainte bruit déposée le 12/02/2022 auprès du DPC par une habitante de Sirault relayée par YARA à Prince (cfr note entreprises ci-avant).

La Ville de Saint Ghislain indique n'avoir reçu aucun signalement.

Les riverains signalent avoir perçu du bruit provenant du zoning. Madame GILMONT précise avoir été interpelée pour des nuisances sonores par des riverains de la Rue Pierre Gallet à Villerot.

Pour rappel, toutes les nuisances signalées au poste de garde 065/ 764 695 (24h/24-7j/7) sont, à dater du mois de septembre 2021, transmises par les agents G4S aux différentes entreprises du zoning membres de cette commission à savoir YARA, PRINCE, RENEWI, DOW, ADVACHEM. Il n'est nullement question de demander un retour concerté au plaignant et/ou à la commission. Cependant cela permettra au besoin à chaque entreprise de traiter indépendamment et le cas échéant de prendre les mesures qu'elle jugera utiles et d'en informer les autres.

Le président rappelle les voies de communication et les différents canaux possibles à savoir le Service environnement de la Ville, le poste de garde, la Plateforme web de Yara, les représentants des riverains sans oublier de préciser la nature du problème ou la question, le lieu, la date et l'heure.

Le signalement de nuisances s'effectue sans préjudice au prérogatives du département de la Police et des Contrôles (DPC).

A la demande de Monsieur DEGAND voici un bref rappel de la différence entre « Plainte » et « signalement de nuisance »

Le président précise que la Commission "Sécurité Environnement" du zoning n'est pas un organisme de contrôle, les Procès-Verbaux de ladite Commission ne sont pas des documents au sens « Police », elle enregistre l'historique du signalement de nuisances et les actions prises par les entreprises.

Il est important de garder à l'esprit que la Commission "Sécurité Environnement" du zoning n'est pas d'un organe de contrôle mais un organe de dialogue.

Le rôle de contrôle revient au département de la Police et des Contrôles (DPC).

Pour une plainte, vous pouvez appeler le 1718 ou le DPC de Mons au 065 400199 (mail mons.dpc.dgarne@spw.wallonie.be).

Pour un signalement de nuisance vous pouvez contacter le poste de garde 065/ 764 695 (24h/24-7j/7) ou le cas échéant durant les heures de bureau le Service environnement de la Ville.

Il n'y a plus de questions ou de remarques sur ce qui précède.

Quatrième point:

Fonctionnement, Prochain ordre du jour

A la demande de Madame FINET, il est proposé d'inscrire un point « Dossier Ecozoning » à l'ordre du jour de la prochaine réunion à savoir la présentation des résultats de l'étude sur la centrale vapeur (IDEA).

A la demande de Madame QUENON, il sera inscrit aussi un point relatif aux exercices Seveso – Zoning de Tertre, Hautrage, Villerot en ce compris les premiers éléments de débriefing à chaud de l'exercice BOREX.

L'assemblée marque son accord, il n'y a pas d'autre point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

L'ordre du jour de la prochaine réunion sera donc le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. 2.1 Dossier Ecozoning – Présentation des résultats de l'étude sur la centrale vapeur (IDEA).
   2.2 Point sur les exercices Seveso – Zoning de Tertre Hautrage Villerot (Bureau de sécurité de la Province de Hainaut) en ce compris les premiers éléments de débriefing à chaud de l'exercice BOREX.
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Cinquième point:
Divers

En réponse à la demande de Monsieur POTTIEZ « d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CSE le point suivant: -présentation par les entreprises de l'incidence acoustique de leur site. Le bruit particulier, les principales sources de bruit, les mises à l'air (influence des tuyères), dernières études réalisées... »

Le président indique qu'il est loisible à chacun de poser des questions ou de solliciter les autorités et/ou entreprises en séance. En revanche, c'est un non-sens d'inscrire un point à l'ordre du jour en lieu et place d'un tiers et de surcroît sans l'accord préalable des intéressés amenés à le présenter (en l'occurrence ici les entreprises). Inscrire d'office un point tel quel sans l'accord préalable des parties concernées, est abusif et improductif.

Nonobstant ce qui précède, il est acté que Monsieur POTTIEZ sollicite à nouveau en séance ce 24/03/2022 chaque entreprise, afin qu'elles présentent "l'incidence acoustique de leur site respectif (...mise à l'air, influence des tuyères,…)" lors d'une prochaine réunion.
Il appartient aux tiers concernés de solliciter l'inscription du point selon les modalités habituelles en temps utiles.

Le président attire l'attention de ce dernier sur le fait que des éléments de réponses lui ont déjà été donnés et que ses demandes ont déjà été actées lors de réunions précédentes de la commission.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.
